

**LA CLUSAZ**

**Venez tracer une belle piste de VTT ce week-end**

La réalisation de la piste de VTT "La Trace du Bélier", une ligne enduro qui a vu le jour en 2016 sous l'impulsion du rider de La Clusaz Kilian Bron (notre photo), se poursuit demain et dimanche. Sa particularité : ce sont les champions et les bénévoles qui participent à sa création. À la demi-journée, journée ou tout le week-end, la Bike Patrol vous attend pour construire la suite de "La Trace". Outils, matériel, gants, casquettes et réconfort (BBQ...) sont fournis. Infos : 04 50 32 65 00, www.laclusaz.com

**HAUTE-SAVOIE**

**Pour faire campagne, il fait le tour de sa circonscription à vélo**

C'est une singulière initiative qu'a prise un militant de la France Insoumise pour soutenir Julian Augé, candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription : jusqu'à demain, il en fait le tour à vélo (290 km) pour parler politique via « l'humour et la bonne humeur ». Le cycliste assure avoir décidé de cette action « face un accueil pas très chaleureux sur les marchés ». Pas sûr en revanche que les organisateurs du Tour de France apprécient vraiment la parodie de leur logo choisie pour illustrer l'initiative.

**BOCQUET**  
AUTOMOBILE

Vente véhicules  
Neufs et Occasions  
Entretien toutes marques

BOSCH Service

EPAGNY/Gillon (en face de Buffalo Grill)  
719 route de Bellegarde - 04 50 23 12 85

**VOTRE RÉGION**

**LÉMAN** | Le tribunal administratif de Grenoble vient de casser le dernier arrêté de l'ancien préfet de Haute-Savoie... Une affaire qui dure depuis 10 ans

**La pratique du jet-ski autorisée sur le lac**



**L'INFO EN + ARRÊTÉ**

Le premier date de 1989. Il interdit la pratique des jeux nautiques motorisés sur le Léman et sur le lac d'Annecy.

**PRÉFECTURE**

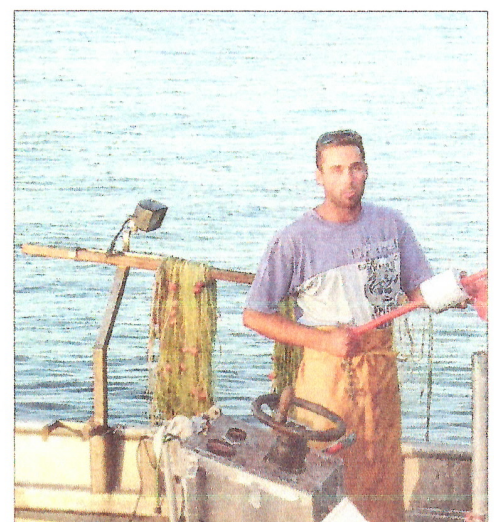
Dans un communiqué, la préfecture dit "prendre acte du jugement du tribunal administratif de Grenoble." Les services de l'État indiquent avoir "d'ores et déjà pris attache avec les autorités suisses afin de définir conjointement de nouvelles mesures concertées de restriction de la circulation des jet-skis sur le Léman." Rappelons que sur la partie suisse, le jet-ski est totalement interdit.

**LE MAIRE D'ÉVIAN**

Marc Francina : « Je ne suis pas contre le jet-ski. Il faut aller dans le sens du progrès. C'est le conseil municipal qui doit décider. J'avais même pensé à organiser une Coupe du monde. »

Le jet-ski est désormais autorisé sur le Léman. Le tribunal administratif de Grenoble en a décidé ainsi. Sauf que cette décision pourrait bien relancer la confrontation. Photo DR

**Mickaël Dumaz, pêcheur professionnel, s'y oppose**



Mickaël Dumaz est le président des pêcheurs professionnels, lesquels, comme les amateurs, se sont toujours opposés à cette pratique. Photo DR

L'arrêté du 11 décembre 2014, restrictif à la seule utilisation de jet-skis électriques, vient de tomber à l'eau. Il avait été pris par le préfet de l'époque, Georges-François Leclerc, tennillé entre deux feux. Celui des opposants (pêcheurs professionnels et amateurs, associations de protection du lac, écologistes, etc.) et celui des pratiquants rassemblés au sein d'un collectif.

Du coup, les jet-skis à moteur thermique peuvent désormais naviguer sans que leurs pilotes ne soient inquiétés par la brigade nautique de gendarmerie. L'État a même été condamné à restituer le montant des amendes collectionnées par le fondateur, Pascal Guarnieri, dont le projet est de créer une base nautique dédiée aux jet-skis.

Cette nouvelle victoire ne met pas forcément un terme au conflit, puisque la préfecture a deux mois pour faire appel, mais elle place l'État dans une position plus fragile.

Comme un feuilleton à la Dallas, l'épineux dossier "jet-ski" crée des vagues de plus en plus de 10 ans. Avocat de Pascal Guarnieri, M<sup>re</sup> Jean-Luc Giraud avoue savourer cette victoire devant le tribunal administratif de Grenoble, « le même qui nous avait déboutés la première fois avant qu'on ne fasse appel devant la cour administrative de Lyon ».

**« Un coup de tonnerre »**

Effectivement, le 18 septembre 2014, elle annule la décision du tribunal administratif de Grenoble, argumentant des faits que l'arrêté du préfet porte atteinte à la libre circulation et au commerce et que les jet-skis classés Véhicule nautique à moteur (VNM), au même titre que les bateaux de plaisance, peuvent donc être utilisés sur le Léman.

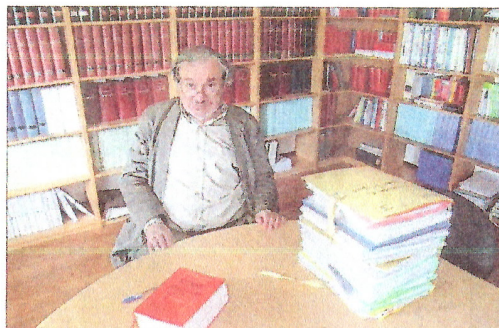
« Cette décision a été un véritable coup de tonnerre, cela signifiait que Pascal Guarnieri pouvait créer sa base nautique. »

Mais voilà, le bonheur est de courte durée. Obstiné, le préfet mijote un nouvel arrêté qui prend effet le 11 décembre 2014.

Ce nouvel arrêté définit une bande dans la partie la moins touristique du lac entre Saint-Gingolph et Lugrin. De plus, les engins doivent être équipés d'un moteur électrique. Inconcevable pour Pascal Guarnieri et son avocat. « Certes, les jet-skis à propulsion électrique existent, mais seulement au stade de prototypes. En clair, ils ne sont pas commercialisés », explique M<sup>re</sup> Jean-Luc Giraud. De plus, dans cet unique jugement, la cour administrative d'appel de Lyon a invalidé un autre arrêté, celui du 23 juin 2015 qui établissait un règlement de police sur le lac.

**« Pas de concertation avec les Suisses »**

Mais ce qui semble avoir pesé dans la décision de la cour administrative, « c'est le fait que le préfet avait réglemen-



M<sup>re</sup> Jean-Luc Giraud espère une chose : « Que l'on range les couteaux ». Photo Le Dauphiné

ter la circulation des VNM sans concertation avec les autorités suisses », appuie M<sup>re</sup> Giraud.

Quelles suites dans les jours qui vont suivre ? Soit le préfet actuel reprend un arrêté, soit il consent à s'asseoir autour d'une table pour édic-

ter une nouvelle réglementation. « Mon client est tout à fait d'accord avec ce principe », souligne l'avocat. Sauf que les opposants, comme ils l'avaient fait en 2005, risquent une nouvelle fois de remonter au créneau.

Jean-Jacques BERCHEMIN

**LES PRATIQUES NAUTIQUES AUTORISÉES OU INTERDITES SUR LE LAC D'ANNECY ET LE LÉMAN**

Activités nautiques	Lac d'Annecy	Lac Léman
Jet ski et autres véhicules nautiques à moteur (VNM)	Interdits.	Autorisés depuis la décision du tribunal administratif de Grenoble.
Engins tractés (bouées, ski bus, flyfish).	Interdits.	Interdits.
Canoë/kayak/stand up paddle/planches à voile.	Autorisés.	Autorisés.
Ski nautique/wakeboard/wake-surf et autres disciplines associées à la Fédération française de ski nautique et de wakeboard.	Autorisés.	Autorisés.
Hydravions.	Interdits, à l'exception de ceux affectés à la lutte contre l'incendie et aux secours.	Interdits.
Kitesurfs.	Autorisés dans certaines zones.	Autorisés dans certaines zones.
Plongée scus-marine.	Autorisée dans certaines zones.	Autorisée dans certaines zones.

Source : Préfecture de Haute-Savoie, direction départemental des Territoires

Infographie Le Dauphiné

**POUR**

**Daniel Magnin**  
Maire de Maxilly-sur-Léman

Le maire de Maxilly-sur-Léman, Daniel Magnin, est plutôt pour la pratique du jet-ski, mais dans des conditions bien particulières. Contre l'utilisation sauvage de ce Véhicule nautique à moteur (VNM), l'élu ne voit pas d'objection à ce que les passionnés puissent s'adonner à cette activité. « En France, le jet-ski est homologué comme VNM. La question ne se pose pas de savoir si on est pour ou contre, mais de dire que l'arrêté du préfet n'était pas légal », explique Daniel Magnin. Et de citer l'exemple d'une Lamborghini, dont l'homologation lui autorise de circuler sur route, alors qu'une moto de cross n'a pas cette possibilité. Pour Daniel Magnin, les jet-skis fabriqués à partir de 2015 ne sont pas polluants tant au niveau sonore que des gaz d'échappement. « Si le matériel est bon, tout comme les professionnels d'encadrement, il n'y a pas de problème. D'ailleurs, la création d'une base nautique éviterait que certaines individualités s'expriment n'importe comment sur le lac. »



J.-J.B.

**CONTRE**

**Jean Denais**  
Maire de Thonon-les-Bains

Le maire de Thonon-les-Bains, Jean Denais est farouchement opposé à cette activité de loisir. « Il y a deux ans, le conseil municipal avait voté à l'unanimité une délibération contre la pratique du jet-ski dans la baie thononaise. » Le premier magistrat met en exergue l'interdiction des Suisses. « Oui, de nouveau l'arrêté du préfet est cassé. Il n'y a pas eu de concertation avec nos voisins helvètes. » Jean Denais est sans concession : « Si nous avons voté cette délibération, c'est que les jet-skis posent des problèmes sur le plan de la sécurité. Il y a des nageurs, des adeptes du paddle, etc. Nous avons eu, entre autres, les Championnats de France de voile, la traversée Thonon-Lausanne... On met le paquet sur le nautisme "doux". Le jet-ski n'est pas la vocation du lac. » Jean Denais va même plus loin : « C'est tout le lac qui devrait être interdit aux jet-skis. »



J.-J.B.